

**M. Nielsen:** Madame le Président, je regrette que cette décision ait été rendue sans que la présidence me demande mon avis.

\* \* \*

[Français]

### LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

L'ATTITUDE DE CERTAINS DÉPUTÉS LORS DE LA TENUE D'UN VOTE

**M. Gaston Gourde (Lévis):** Madame le Président, les progressistes conservateurs ont joué aujourd'hui.

[Traduction]

**M. Hnatyshyn:** J'invoque le Règlement, madame le Président.

**M. Andre:** Madame le Président, je soulève la question de privilège.

**Mme le Président:** Selon les usages de la Chambre, les députés peuvent invoquer le Règlement ou soulever la question de privilège à 15 heures, pas avant.

[Français]

**M. Gourde:** Madame le Président, les progressistes conservateurs ont joué aujourd'hui un petit jeu qu'on pourrait qualifier d'enfantin. En effet, faute d'avoir la confiance de la population et de pouvoir gagner des votes, ils tentent . . .

[Traduction]

**M. Andre:** Un instant. Quelle est cette règle?

**M. Nielsen:** J'invoque le Règlement, madame le Président.

**M. Crosbie:** La Chambre est dissoute.

**Une voix:** Cette règle n'existe même pas.

**M. Beatty:** La question de privilège . . .

**M. Lawrence:** Je vous prie d'écouter notre question de privilège, car elle a trait aux coutumes et aux traditions constitutionnelles de la Chambre.

**Mme le Président:** Je viens de rappeler les usages de la Chambre aux députés. D'après ces usages, les objections et les questions de privilège doivent être soulevées après les déclarations des députés et la période des questions.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** Les précédents sont innombrables sur ce point et ma ligne de conduite . . .

**M. Beatty:** C'est une procédure anticonstitutionnelle.

**Mme le Président:** . . . dans les circonstances m'est dictée par le Règlement: à l'heure qu'il est, je dois écouter les déclarations des députés. Les députés veulent une décision sur une question constitutionnelle. Il n'incombe pas à la présidence de trancher les questions constitutionnelles. La présidence ne se

### Article 21 du Règlement

prononce que sur des questions de procédure. Par conséquent, je donne la parole au député de Lévis (M. Gourde).

[Français]

**M. Gourde:** Madame le Président, j'ai le bonheur de présenter une déclaration en vertu de l'article 21 du Règlement la plus longue de ma jeune carrière. Faute d'avoir la confiance de la population et de pouvoir gagner des votes, les progressistes conservateurs par tous les subterfuges essaient de donner . . .

[Traduction]

**M. Andre:** Objection!

**M. Hnatyshyn:** Objection!

**M. Nielsen:** Objection!

**Mme le Président:** A l'ordre!

[Français]

L'honorable député de Lévis (M. Gourde) a la parole pour faire une déclaration de député, et c'est la seule chose que la Présidence peut entendre à ce moment-ci. L'honorable député de Lévis a la parole.

**M. Gourde:** Madame le Président, il y a à peine une heure, les progressistes conservateurs ont tenté de faire croire qu'ils avaient gagné un vote. Or, j'étais personnellement à la Chambre et j'ai vu une cinquantaine de députés progressistes conservateurs entrer à la Chambre après qu'un vote eut été appelé et dont le décompte était commencé. Il s'agissait des députés progressistes conservateurs qui étaient cachés en arrière des rideaux et dans le lobby de l'Opposition. Madame le Président, de telles attitudes ne sont pas acceptables.

[Traduction]

**M. Mulroney:** J'invoque le Règlement, madame le Président.

**M. Andre:** Rappel au Règlement!

**M. Mulroney:** Madame le Président, puis-je faire une déclaration?

[Français]

**Mme le Président:** A l'ordre! L'honorable député de Lévis a la parole. J'ai donné la parole à l'honorable député de Lévis. Quand il aura terminé sa déclaration . . .

[Traduction]

**M. Nielsen:** Le chef de l'opposition (M. Mulroney) veut faire une déclaration.

**Mme le Président:** Entendu, mais le député de Lévis a déjà la parole. Je serai très heureuse d'écouter la déclaration du chef de l'opposition dès que le député de Lévis aura fini la sienne.

**Des voix:** Oh, oh!